

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Services de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

BIENTÔT LES BACS BRUNS

Depuis quelques années, beaucoup d'efforts ont été faits pour diminuer la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement. Il y a d'abord eu la mise en place des bacs bleus pour les matières recyclables, la collecte des piles, la collecte biannuelle des matières dangereuses, etc. Bientôt, on franchira une autre étape, soit le ramassage de vos restes de table et de vos résidus de jardin dans le but d'en faire du compost. En effet, le transporteur passera à intervalles réguliers pour vider les bacs bruns. Cela fait grimacer plusieurs personnes, mais avec le temps on s'habitue, d'après les expériences faites ailleurs au Québec.

Ça fait environ deux ans que nous travaillons de concert avec la Ville de Rimouski pour l'implantation de la collecte des matières à composter. Aujourd'hui, nous en sommes à l'étape de mettre ce projet en place pour le début de l'automne. Nous croyons qu'avec ce projet, nous franchirons une étape importante dans la diminution de l'enfouissement des déchets.

Vers la fin août, les bacs seront livrés aux résidences unifamiliales pour commencer la collecte vers la mi-septembre. Le principe pour les bacs bruns est le même que pour celui des bacs bleus, c'est-à-dire qu'ils seront rattachés à la résidence et non aux propriétaires. Si vous déménagez, vous devez laisser le bac à l'adresse actuelle. Lorsque les bacs seront livrés à votre résidence, vous trouverez dans celui-ci un dépliant explicatif des matières compostables ainsi qu'un petit bac pour la cuisine qui servira pour transvider dans le gros bac.

Nous savons que plusieurs auront une certaine réticence face à cette nouvelle habitude, mais rappelez-vous que lorsque nous avons débuté le recyclage, il y en avait aussi. Aujourd'hui, on ne pourrait plus s'imaginer ne pas recycler. Nous comptons sur votre bonne collaboration et souhaitons que la récupération des matières compostables devienne une habitude de vie.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 2 avril 2013.

Avis de motion est donné que le règlement 414-2013 protégeant le site de la source d'approvisionnement en eau potable (chute Neigette) et le parc de la Famille sera proposée à une séance ultérieure.

Les élus municipaux confirment l'adhésion de la Municipalité au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour les employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres. (Rés. 2013-04-38)

Les élus municipaux n'appuient pas la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le propriétaire des lots 3 200 107, 3 200 542 et 4 790 16 pour la construction d'un garage. (Rés. 2013-04-39)

Les élus municipaux proclament la semaine du 6 au 12 mai 2013 Semaine de la santé mentale dans la municipalité. (Rés. 2013-04-40)

Les élus municipaux confient à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui

des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour l'achat de sel de déglacage des chaussées. (Rés. 2013-04-41)

Les élus municipaux renouvellent le contrat de nivelage pour l'année 2013 au montant de 1 975 \$ plus taxes par mois avec l'entreprise Anicet Proulx et fils. (Rés. 2013-04-42)

Les élus municipaux entérinent les états financiers de l'Office municipal d'habitation du Québec de Saint-Anaclet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012. (Rés. 2013-04-43)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise ayant soumissionné le plus bas conforme pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières organiques. (Rés. 2013-04-44)

Un message de condoléances est envoyé à la famille de monsieur Jean-François Dorval.

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la **semaine du 12 mai 2013**. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.

Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont pas ramassés.

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire **avant le 10 mai à 16 h 30** en composant le 418 723 2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera **dès le lundi 13 mai à 8 heures** par le secteur est du village, suivra ensuite le secteur ouest et le secteur de Neigette.

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juin 2013
Tombée des articles : 20 mai 2013
Courriel : municipalite@stanacllet.qc.ca
Site web : www.stanacllet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez noter que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 20 mai en raison de la journée des Patriotes.

HORAIRE D'ÉTÉ – COLLECTE

Veillez prendre note que le ramassage des ordures se fera à **toutes les semaines à compter du 19 mai prochain**. Lors de la semaine de ramassage du recyclage, vous placez les deux bacs sur le bord de la rue, si possible un de chaque côté de votre entrée, sinon veuillez prévoir les distancer (environ 6 pouces) afin de permettre aux bras mécaniques du camion de les prendre. Merci de votre collaboration.

mai 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 	2 	3	4
5	6	7	8 	9 	10	11
12	13	14	15 	16 	17	18
19	20	21	22 	23 	24	25
26	27	28	29 	30 	31	

juin 2013

② ①

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam
						1
2	3	4	5	6 	7 	8
9	10	11	12	13 	14 	15
16	17	18	19	20 	21 	22
23	24	25	26	27 	28 	29
30						

COMPOSTAGE

RAPPEL

Vous aimeriez apprendre les rudiments de base du compostage, la MRC Rimouski-Neigette offrira une soirée d'information le 28 mai ici même à Saint-Anaclet. Lors de cette soirée, vous aurez la possibilité de vous procurer un composteur pour seulement 30 \$ et repartir avec une bonne base pour le compostage. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec nous pour compléter le groupe au 418 723-2816.

Alain Lapierre, directeur général



SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Plusieurs travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation!

Afin d'obtenir votre permis ou votre certificat d'autorisation à temps pour amorcer vos travaux au moment prévu, nous vous demandons d'en faire la demande le plus tôt possible en vous présentant au bureau municipal. Les permis et certificats ne sont pas émis le jour de votre visite. Notre personnel doit analyser votre demande et s'assurer que toute la documentation requise est conforme. Un formulaire de demande de permis est disponible sur le site Internet de la Municipalité au : http://stanaclet.qc.ca/service_en_ligne/index.php

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le **25 mai à compter de 9 heures** à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2e Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.



Corrosif



Explosif



Inflammable



Toxique

SERVICES DE TRANSPORTS

TRANSPORT ADAPTÉ & TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour tout connaître et utiliser ces services :

<http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php>

COVOITURAGE

Pour tout connaître et utiliser ce service :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller responsable du dossier Transport collectif

Contact page 4

Ne compromettez pas la légalité de votre projet : assurez-vous de sa conformité avec les règlements d'urbanisme. Un permis est toujours requis pour des travaux nécessitant l'emploi d'un marteau par exemple. À titre d'information, seuls les travaux reliés à la peinture n'obligent pas le propriétaire à se procurer un permis municipal.

Nécessité d'un permis : le permis ou certificat d'autorisation a pour but de s'assurer que les travaux effectués respecteront les divers règlements. L'objectif de ces règlements est le respect du voisinage, de l'environnement, de la sécurité et le maintien d'une qualité de vie pour la communauté. Les travaux qui requièrent un permis sont les suivants : construction, implantation, déplacement, agrandissement, modification ou rénovation d'un bâtiment ou d'une construction (principale ou accessoire), abattage d'arbres, piscines, démolition, creusage de puits, installation septique, déblai et remblai, travaux à proximité des cours d'eau, éoliennes, etc.

Demande de permis : pour obtenir un permis, veuillez fournir le plus de détails possible permettant une bonne compréhension du projet et une vérification des normes. Lors de travaux de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou de constructions accessoires, veuillez toujours fournir un plan d'implantation indiquant les dimensions des bâtiments et les distances par rapport aux limites de terrain et par rapport aux cours d'eau. Un plan ou un certificat de localisation produit par un arpenteur-géomètre est le meilleur outil pour cela.

Délai pour l'émission d'un permis : le délai légal pour l'émission ou le refus d'un permis est de 30 jours à compter du moment où tous les documents requis ont été fournis au soutien de la demande. Veuillez donc prévoir et demandez votre permis plus tôt. Lorsque la demande est complète et claire, le délai est d'autant plus rapide.

Abri temporaire (abri tempo) : les abris tempo sont autorisés entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante. Donc, à partir du 1^{er} mai, ils doivent être enlevés et démontés. Un point, c'est tout!

Donc, pour obtenir plus de renseignements, contactez Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture.

CHRONIQUES

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Au Printemps

Regardez les branches
Comme elles sont blanches !
Il neige des fleurs.
Riant dans la pluie,
Le soleil essuie
Les saules en pleurs
Et le ciel reflète,
Dans la violette
Ses pures couleurs...
La mouche ouvre l'aile
Et la demoiselle
Aux prunelles d'or,
Au corset de guêpe
Dépliant son crêpe,
A repris l'essor.
Le goujon frétille



Théophile Gauthier

Concours « Poète estival »

De mai à août, vous aurez le loisir d'écrire un poème sur la saison estivale, qui sera publié à la bibliothèque ainsi que dans notre journal municipal « Contact » en septembre prochain. Les 4 finalistes recevront un prix! En groupe ou individuellement, laissez aller votre créativité et transportez-nous vers l'été ! Date limite 15 août 2013.

Abonnement

Vous n'avez pas renouvelé votre carte d'abonnement? Passez à la bibliothèque. On le fera pour vous. Nos dossiers seront à jour, et ce, grâce à votre démarche personnelle.

Vente de livres

Nous avons un éventail de livres qui vous surprendra. Avant d'en disposer, nous vous les offrons à un prix exceptionnel. Venez nous voir. Les profits serviront aux activités de la bibliothèque.

Anne Boucher Beaulieu

Responsable de la bibliothèque

Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes

Nous sommes presque aux portes de l'été et débutera bientôt la période des vacances. Cela signifie que toutes les personnes qui œuvrent dans tous les domaines de notre paroisse sont sur la fin de leurs activités. Je tiens à les remercier pour tout le travail effectué et les efforts fournis.

Pour d'autres personnes, l'arrivée de la belle saison signifie un accroissement de leur tâche. Ici, je pense à Jean-Luc et tout le travail d'entretien qui se rattache à l'église et au presbytère. Si nous avons, année après année, un bel environnement autour de l'église et du presbytère, c'est grâce à son travail.

Je tiens à féliciter toutes les personnes qui profitent de l'arrivée du beau temps pour aller décorer leurs lots familiaux dans le cimetière en plaçant des gerbes de fleurs sur les pierres tombales. Tous les efforts pour embellir le cimetière sont louables, mais il faut vous assurer de respecter les règlements en vigueur qui ont été approuvés par votre assemblée de Fabrique et l'Archevêché de Rimouski. Cependant, nous avons constaté que des initiatives ont été prises et que nous devons apporter des correctifs. Par exemple, il n'est pas permis de planter des arbres sur un lot car vous avez des voisins et cet arbre en grandissant sera un réel problème pour ce lot et les voisins. Si vous possédez un tel arrangement sur votre lot, le tout sera enlevé avant l'été afin de faciliter l'entretien d'une part et éliminer un problème en devenir.

Votre assemblée de Fabrique a comme projet de consulter le comité d'embellissement de la municipalité afin d'explorer diverses possibilités d'aménagements floraux ou d'arbustes que nous pourrions développer au courant des prochaines années selon les budgets disponibles. Cette année, nous allons installer dans le chemin qui part de l'église vers le charnier des pierres pour identifier les rangées de monuments afin de faciliter la recherche aux gens qui doivent placer des pierres tombales, effectuer du lettrage et guider les familles et visiteurs qui possèdent des concessions de lots.

Pour terminer, nous avons constaté l'automne dernier que le réservoir de condensat de notre système de chauffage faisait fuite. Il a passé l'hiver, mais nous devons prendre action pour le réparer ou le remplacer avant de redémarrer le chauffage à l'automne. Autre surprise, Jean-Luc a constaté que nos réservoirs de mazout sont en fin de vie et que des fuites sont potentielles à court terme. Nous n'aurons d'autre choix que de procéder au remplacement de ces derniers. Nous sommes en attente des coûts avant de prendre la décision finale. Je vous tiendrai informés dans un prochain contact.

Merci à tous ceux et celles qui ont acquitté leur capitation et, pour les autres, n'oubliez pas qu'il n'est jamais trop tard pour le faire.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

Assemblée de Fabrique de St-Anaclet



André Lévesque, président
418 722-9637



**La forge
ouverte au
public !**

La bande riveraine est importante et présente plusieurs avantages pour les riverains *

Qu'est-ce qu'une bande riveraine ?

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Pourquoi favorise-t-on la préservation et l'aménagement de bandes riveraines ?

D'après la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sa largeur se situe entre 10 à 15 mètres minimum, dépendamment de la pente du terrain. Selon les experts, une bande riveraine efficace doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres natifs du Québec, c'est-à-dire déjà adaptés à notre région.

Que puis-je faire pour aménager une bande riveraine chez moi ?

La manière la plus simple de créer une bande riveraine est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac ou un cours d'eau. Cette action plutôt passive appelée renaturation a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux (herbes, arbustes et arbres) de la future bande riveraine. Les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez vous.

La bande riveraine, ce n'est pas tout!

Il est faux de croire que la préservation ou l'aménagement d'une bande riveraine est l'unique solution visant à améliorer la qualité des plans d'eau. La bande riveraine doit être aménagée en complément à d'autres actions respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du bassin versant. Il est important que vous adoptiez de bonnes pratiques lors de l'aménagement de votre propriété, et ce, en continu. Ces pratiques passent par une gestion efficace de l'eau qui circule sur votre terrain, par un bon emploi des techniques et des produits destinés à entretenir votre terrain ou votre résidence, par votre vigilance face aux espèces envahissantes et par votre information sur les sujets en lien avec le fait de vivre au bord de l'eau. **Chaque riverain doit collaborer pour protéger son lac ou son cours d'eau.**

* **Source :** OBV Nord-Est BSL [La bande riveraine](#)

Accès facile aux sources et en savoir plus:

<http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php>

et cliquez sur les liens hypertextes

Contact page 6

Le projet de restauration de la forge St-Laurent initié il y a une dizaine d'années et en cours de réalisation depuis 2007 tire à sa fin. Nous atteignons notre but : faire de la forge un **lieu public d'interprétation du métier de forgeron.**

Tous les travaux effectués s'apparentent à des tâches artisanales de reconstitution la plus fidèle possible de la forge originale. C'est dans cet esprit que nous avons refait complètement l'enveloppe extérieure du bâtiment (toit et murs), les fenêtres et autres ouvertures comme des répliques des originales. Il a fallu consolider la fondation qui s'était affaissée. Quant à l'intérieur, nous avons fait un aménagement minimal qui préserve son cachet original. Enfin, nous avons restauré le feu de forge et la cheminée pour respecter les exigences de sécurité imposées par les assureurs.

Il reste à relier le bâtiment aux réseaux publics d'électricité, d'aqueduc et d'égout. L'installation d'une enseigne extérieure mettra la touche finale au projet.

C'est grâce à une trentaine de bénévoles et à des partenaires du milieu que l'on a réalisé ce projet. Il aura fallu **mille heures de travail bénévole et environ 55 000 \$** provenant de généreux partenaires : la Municipalité de St-Anaclet, la MRC, le CLD, la SADC, la Caisse populaire, le député de Rimouski, M. Irvin Pelletier, et des individus et entreprises de St-Anaclet.

Nous disposons d'un programme d'animation qui vise des clientèles potentielles. Récemment, nous avons engagé un **artisan-forgeron** qui fera une animation et des démonstrations avec les outils du forgeron et le feu de forge opérationnel.

La forge sera (enfin !) ouverte au public **vers le 20 juin 2013**. Suivez nos interventions dans les médias pour connaître les détails de cet événement !

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Nouveau membre au comité

Un nouveau membre s'est joint à notre comité. Il s'agit de monsieur Hugues

Dufour, emménagé récemment à St-Anaclet. Monsieur Dufour était membre d'un jardin communautaire dans la région de Québec et veut partager ses expertises avec nous. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Conférence

Monsieur Michel Lapierre, chargé de projet à l'Office municipal d'habitation de Rimouski, viendra donner une conférence sur les jardins surélevés. Cette conférence aura lieu le 7 mai à 19 heures au Centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Par la suite, monsieur Hugues Dufour présentera le nouveau site Web des Jardins de Lessard. Ce site, accessible à tous, renfermera une foule d'informations.

Distribution des jardinet

C'est mercredi le 29 mai à 18 heures qu'aura lieu le lancement de la saison 2013. Pour l'occasion, toute personne qui a réservé un jardinet pourra se présenter directement au jardin communautaire situé sur la rue Proulx. Vous pouvez acquitter votre paiement de 10 \$ ou de 15 \$ à ce moment-là.

Culture biologique

Le jardin communautaire favorise la culture biologique. Ainsi, nous poursuivons notre partenariat avec monsieur Guy Bouillon. Ce dernier sera présent lors du lancement de la saison 2013 ainsi qu'à la conférence du 7 mai et apportera divers plants que les jardiniers ou toutes autres personnes intéressées pourront se procurer à partir de 2 \$. Il est également possible de se procurer des plants directement au Jardin Nature situé au 55, rang 4 Est à Saint-Anaclet.

À bientôt,

L'équipe des Jardins de Lessard

Jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

Contact page 7

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Quand on commence un aménagement paysager, le premier principe à respecter est la structure de l'aménagement, c'est-à-dire planter des arbres. Pour les nouvelles constructions, vous devez en planter au moins 4, dont un en façade, selon un règlement de la municipalité. Lesquels choisir parmi les nombreuses variétés proposées par les commerçants? Il faut choisir selon l'emplacement où sera planté l'arbre. Mais d'emblée, le comité d'embellissement s'est penché sur la question et recommande de ne pas planter les variétés d'arbres suivantes : le peuplier de Lombardie, l'érable de Norvège ou «acer platanoïdes », le saule et l'orme. Pourquoi éliminer ces arbres de notre liste d'achat? Parce qu'ils deviennent de très grands arbres et peuvent nuire aux fils électriques, parce qu'ils peuvent être atteints de maladies (orme et saule), parce qu'ils ont une durée de vie limitée et peuvent être dangereux (peuplier de



Lombardie), parce qu'ils sont nuisibles pour nos espèces indigènes (érable de Norvège). Vous pouvez planter d'autres essences d'érables tels les érables rouges (rubrum), érable de l'amour (acer ginnala), érable à sucre (saccharum), ne pas oublier de les planter selon l'emplacement choisi et les dimensions à maturité. Pour les peupliers, nous vous recommandons

le peuplier « érecta » plus adapté au terrain urbain, plus durable et plus esthétique. Nous vous recommandons de vérifier auprès de la municipalité pour connaître les espèces interdites sur notre territoire. Un arbre pousse très lentement, il serait dommage de le couper après quelques années.

Bon jardinage !

Martine Pinel pour le comité d'embellissement

Ajoutez à vos favoris le site web

<http://www.stanaclet.qc.ca/>

et accédez-y régulièrement pour être bien informé

ORGANISMES



Depuis 20 ans
« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

16 mai 11 h 30 : Dîner rencontre. Nous célébrons la fête des Mères en compagnie de la chorale du Centre polyvalent des aînés, **Les Voix d'Or.**

30 mai 11 h 30 : Dîner rencontre suivi d'un bingo.

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087.**

LE CLUB DES 50 ANS ET +

Invitation Soirée de Danse

Le samedi 11 mai à 20 heures
Centre communautaire Régis-St-Laurent
Musiciens : **La famille Desrosiers**
Billets en prévente à 15 \$ et à l'entrée 20 \$
Un lunch sera servi en soirée.

Pour information: 418 723-2589 ou 418 724-7076

CERCLE DES FERMIERES

Notre réunion mensuelle sera mercredi le mercredi 8 mai 2013 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

- Rapport du congrès régional du 4 mai à Pointe-au-Père.
- Notre nouveau livre de recettes pour le 80^e anniversaire sera disponible auprès des membres au coût de 10 \$.
- Échange de boutures et bouquet pour celles qui le désirent.

Bienvenue à toutes.

Francine Gaudreault, communication

Contact page 8

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

N'oubliez pas le marché aux puces printanier qui se tiendra au centre communautaire Régis-St-Laurent le samedi 4 mai prochain de 9 h à 16 h. Sur place vous trouverez une multitude d'articles de toutes sortes et ce, à des prix plus qu'intéressants. De plus, un service de restauration sera offert sur place par le Cercle de Fermières de notre localité. C'est une activité à ne pas manquer. Bienvenue à tous.



LIGUE DE BALLE DONNÉE



La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet procèdera à son repêchage le 18 mai prochain au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet à 20 heures. Les nouveaux joueurs peuvent communiquer avec Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Gaétan Pelletier, secrétaire

HOCKEY MINEUR

La saison hivernale fut encore marquée par la grande participation de nos jeunes à la pratique du hockey sur les patinoires extérieures des municipalités environnantes. Cette année, la municipalité comptait une équipe atome, une pee-wee ainsi qu'une bantam qui évoluaient au sein de la ligue intermunicipale. Cette ligue était formée avec les municipalités de St-Donat, St-Gabriel, St-Narcisse, St-Fabien, Esprit-Saint et la nôtre.

Un gros merci à nos entraîneurs : Michaël Page, Samuel Proulx et Sylvain Côté pour leur dévouement auprès de nos jeunes ainsi qu'aux parents et autres partisans qui sont venus supporter nos préférés tout au long de la saison.

Je demande la collaboration des parents dont les jeunes ont encore en leur possession le chandail et les bas de me les faire parvenir au bureau municipal le plus tôt possible, merci.